



CS Production, transformation et commercialisation des produits fermiers

CERTIFICATION : Ministère chargé de l'Agriculture - **Code RNCP : 2281**

Intitulé de l'action	Certificat de Spécialisation Production Transformation Commercialisation des produits fermiers. Niveau IV - Code NSF : 210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture. Différents systèmes de production/transformation fermiers et des produits traités.
Prérequis, public concerné, effectif	<u>Conditions d'accès</u> : (titulaires des diplômes suivants) - BP Responsable d'Exploitation Agricole ou Productions Horticoles, - Bac Pro Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole, Productions Horticoles ou bio-industries de transformation, - Brevet de Technicien Agricole option Production ou Commercialisation et Services, ou sur décision du Directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent ou de spécialité voisine. <u>Public</u> : poursuite d'études post Bac ou BTS en contrat d'apprentissage, exploitants ou salariés en agriculture, demandeurs d'emploi avec expérience en production agricole, transformation ou commercialisation de produits alimentaires. <u>Effectif de groupe</u> : plafonné à 15 stagiaires dont 12 apprentis
Catégorie d'action	Action inscrite sur la carte d'apprentissage de la Région Nouvelle Aquitaine. Action d'adaptation et de développement des compétences.
Présentation générale (problématique, intérêt)	Face aux inquiétudes liées à la mondialisation et à la traçabilité des produits, les consommateurs privilégient la proximité en matière alimentaire, encourageant les productions locales, les produits régionaux et la vente directe. L'envie de recréer du lien ville-campagne réapparaît fortement depuis quelques années en France et s'accélère depuis 2015. La proximité peut ainsi être géographique (produits locaux/régionaux) et relationnelle (circuits courts, relation producteur). Les producteurs doivent donc satisfaire cette demande quantitative mais aussi qualitative et relationnelle car ils sont complètement responsables de tout le processus qui va de la production à la commercialisation et agissent en complète autonomie.
Objectifs, débouchés, poursuites, passerelles. En savoir + : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/mcp/2281	Le titulaire du CS est capable de réaliser les activités suivantes : - Analyser la situation de son activité et prendre les décisions nécessaires à la conception et au fonctionnement de son atelier, - Assurer des activités liées aux productions et/ou son mode de vente, - Assurer la production des produits fermiers en visant à obtenir, par la rigueur et l'exigence de son travail, des produits de qualité, - Assurer la transformation dans le respect de la réglementation et veiller à assurer les impératifs de commande, - Assurer la commercialisation de ses produits. La possibilité de poursuite de formation est conditionnée par le diplôme déjà obtenu avant le parcours en CS. Aucune passerelle n'est prévue en cours de parcours.
Contenu et Méthodes	<u>Programme</u> : la formation est conduite en UC (Unités Capitalisables) UC 1 : Organiser la production, transformation et commercialisation de produits fermiers (140 h) UC 2 : Mettre en œuvre des techniques de production fermière (140 h) UC 3 : Mettre en œuvre des techniques de transformation pour des produits fermiers dans le respect de l'hygiène, l'environnement, la sécurité alimentaire et du travail (175 h) UC 4 : Mettre en œuvre des techniques de commercialisation pour des produits fermiers (105 h) <u>Méthodes pédagogiques</u> : apports à partir de situations de travail, échanges et analyse de pratiques, visites, intervenants professionnels, cas concrets et TP en labo de transformation.

<p>Capacités professionnelles visées</p>	<p>Chef d'exploitation ou salarié qui conserve des activités de polyculture-élevage au sein des exploitations ou des groupements d'employeurs</p> <p>Le producteur fermier est complètement responsable du processus qui va de la production à la commercialisation et agit en complète autonomie. Il assure la formation de la main d'œuvre ponctuelle et donne les instructions nécessaires pour le bon déroulement du travail en équipe. Il planifie sa production en fonction de ses propres moyens de production et impératifs de commande.</p>
<p>Durée & Dates</p>	<p>Durée totale 1.350 à 2.000 h (10 à 15 mois selon profil et statut), entrée possible en septembre ou janvier, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 560 h de formation MFR, visites, études de cas ou TP sur sites de transformation ▪ 850 à 1.450 h de formation en milieu professionnel <p>4 possibilités de parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sept. N à Sept N+1 ✓ Sept. N à Juil. N+1 ✓ Janv. N à Déc. N ✓ Janv. N à Juin. N+1
<p>Lieux</p>	<p>MFR - 20 rue Beaulieu - Périgueux (24) / Site aux normes d'accessibilité public handicapé</p> <p>Ateliers de transformation de produits fermiers de différentes filières de la Dordogne</p>
<p>Coût par participant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats en alternance : 12,50 € / h, soit 7.000 € pour le cycle complet Formation prise en charge par l'OPCO (OPérateur de COmpétence) de la branche professionnelle Gratuité de la scolarité pour les étudiants sous contrat de travail en alternance. - Formation Professionnelle Continue : <ul style="list-style-type: none"> o 12,50 € / h pour le suivi d'UC ou parcours complets o 15 € / h pour le suivi partiel d'UC (- de 300 h) o 18 € / h pour le suivi de sessions thématiques de 2 à 6 jours Prise en charge OPCO (CPF, Compte Personnel de Formation ou dispositif Pro-A) Demandeur d'emploi : CPF et/ou aide individualisée
<p>Responsables de l'action</p>	<p>Manon ESTEVE : 05 53 45 44 10 – manon.esteve@mfr.asso.fr</p> <p>Alain de MATHA : 05 53 45 44 10 – alain.dematha@mfr.asso.fr</p>
<p>Formateurs, animateurs et intervenants</p>	<p>Manon ESTÈVE Ingénieur agricole, expérience chargée de certification</p> <p>Geoffroy ESTINGOY Master Sciences & Technologies Valorisation des produits agricoles</p> <p>Thierry LADOUES Ingénieur des techniques agricoles + Technologies et Gestion en IAA</p> <p>Alain de MATHA Dirigeant d'Établissement de l'Économie Sociale</p>
<p>Evaluation de l'action</p>	<p>Le certificat est délivré dès lors que les 4 UC qui le constituent sont obtenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 épreuves pratiques + oral d'explicitation : situations de production, de transformation, de commercialisation - 1 épreuve avec dossier constitué à partir de l'entreprise de stage + oral <p>Possibilité de validation indépendante de chaque UC. Pour la validation totale (4 UC), le bénéfice des UC déjà validées reste acquis sur une durée de 5 ans.</p> <p>L'action de formation est évaluée auprès des bénéficiaires, employeurs et prescripteurs par enquête et au sein du Comité de Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Employeur, prescripteur : enquête de satisfaction dès la fin de l'action ▪ Apprenant : évaluation individuelle de l'action en fin de parcours, enquête d'insertion et pertinence de la qualification à 6 mois et 3 ans
<p>Mise à jour</p>	<p>Juillet 2020</p>